



## **CNPP et le ministère de l'Intérieur soutiennent la politique du volontariat chez les Sapeurs-Pompiers**

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) constituent un élément clé du maillage territorial permettant d'assurer des secours en tout point du territoire à tout moment. Il y a aujourd'hui près de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires sur l'ensemble du territoire français, ils représentent selon les départements plus de 80 % des effectifs de sapeurs-pompiers.

Nous sommes heureux d'annoncer la signature d'une **convention cadre nationale** avec le ministère de l'Intérieur et de plusieurs **conventions départementales de soutien à la politique du volontariat chez les Sapeurs-pompiers**. Cela marque une étape importante dans la coopération entre le CNPP et les SDIS, en permettant aux salariés CNPP sapeurs-pompiers volontaires (SPV) d'exercer leurs missions citoyennes.

### **Une convention de disponibilité**

Dans ce cadre, les salariés CNPP sapeurs-pompiers volontaires (SPV) peuvent bénéficier d'autorisation d'absence pendant leur temps de travail à hauteur de 10 jours par an, que ce soit pour des interventions, des actions de formations ou encore des réunions.

Ce partenariat présente des avantages pour les sapeurs-pompiers volontaires, les SDIS et CNPP :

- **Pour les sapeurs-pompiers volontaires** : les SPV pourront concilier leur engagement citoyen avec les impératifs de leur vie professionnelle. Ils auront du temps disponible pour exercer les missions opérationnelles et suivre des formations leur permettant de développer leurs compétences en secourisme, incendie, risques technologiques, et management.
- **Pour les SDIS** : les SDIS pourront davantage compter sur la présence des sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de leurs interventions et s'appuyer sur du personnel qualifié ayant suivi des formations.
- **Pour CNPP** : CNPP bénéficiera de la présence de personnels qualifiés et formés en continue, contribuant ainsi à la prévention et à la sécurité de ses équipes et ses clients.

## Signatures des conventions

Le 22 janvier 2025 au siège du CNPP à Saint-Marcel, la convention nationale a été signée par le **colonel Christophe Guichard-Nihou**, chef du bureau des sapeurs-pompiers volontaires de l'engagement citoyen (BSPVEC) à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).



*De gauche à droite : Coralie Hervet, directrice Ressources humaines et RSE CNPP, Guillaume Savornin, directeur général CNPP, Colonel Christophe Guichard-Nihou, chef du BSPVEC à la DGSCGC, Lieutenant-colonelle Chantal Le Goff, Adjointe au chef du bureau BSPVEC à la DGSCGC.*

Pour son engagement CNPP a reçu aujourd'hui le label national « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers », il s'agit du 54<sup>ème</sup> label attribué depuis sa création par le décret n° 2022-1116 du 4 août 2022, remis par le ministère chargé de la sécurité civile.

**Pascal Lehongre**, président du conseil d'administration du **SDIS 27** et le **contrôleur général Emmanuel Ducouret**, directeur départemental du **SDIS 27**, le **colonel hors-classe Stéphane Gouezec**, directeur départemental du **SDIS 76** ont également signé les conventions de disponibilité pour les salariés CNPP sapeurs-pompiers volontaires engagés dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.



*De gauche à droite : Guillaume Savornin, directeur général CNPP, Pascal Lehongre, président du conseil d'administration du SDIS 27 et le contrôleur général Emmanuel Ducouret, directeur départemental du SDIS 27.*

*De gauche à droite : Guillaume Savornin, directeur général CNPP, Coralie Herve, directrice Ressources humaines et RSE CNPP, le colonel hors-classe Stéphane Gouezec, directeur départemental du SDIS 76, le capitaine Emmanuel Mendy, chef du service développement du volontariat SDIS 76*



En parallèle des conventions sont également en cours de signature avec les services de secours des départements de l'Ardèche (07), du Calvados (14), de l'Indre et Loire (37) du Haut Rhin (68), du Rhône (69), des Yvelines (78) ainsi que du Var (83).

Actuellement CNPP compte, au sein de ses collaborateurs, une trentaine de sapeurs-pompiers volontaires engagés dans les équipes de 9 services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et d'autres conventions pourront être signées à l'avenir.



Ce partenariat permet d'unir nos efforts pour renforcer la prévention des risques. Ensemble, nous nous engageons à **mutualiser nos ressources et à créer des synergies** qui bénéficieront aux sapeurs-pompiers volontaires, au SDIS, mais aussi à toutes les communautés que nous protégeons. Ensemble, nous écrivons un nouveau chapitre dans la lutte contre les incendies et la gestion des crises.

### **À propos de CNPP**

*Avec pour mission de « **Créer pour tous un environnement de confiance** », CNPP est un acteur international de référence en prévention et maîtrise des risques. Il accompagne ses clients avec une offre globale et diversifiée en Conseil & Formation, Test – Inspection – Certification, Editions et Presse. Le groupe intervient dans les domaines de la cybersécurité, la sûreté, le climat & l'environnement, la santé sécurité au travail, et l'incendie & explosion. À 1h de Paris, sur un site de 240 ha unique en Europe, CNPP regroupe laboratoires de tests et d'expérimentation et infrastructures de formation – Avec plus de 440 collaborateurs, implanté en France et à l'international, **CNPP travaille au service de tous.***

Contact presse CNPP  
Emilie POITTE  
[emilie.poitte@cnpp.com](mailto:emilie.poitte@cnpp.com)  
+ 33 (0) 6 87 85 85 06  
LinkedIn : [Groupe CNPP](#)